

## 1. HISTORIQUE

L'industrie mexicaine de l'électronique représente 2,6 % du PIB du pays et sa production a totalisé 1,2 milliard de dollars en 1989. Au cours de la dernière décennie, cette industrie a enregistré un taux de croissance qui se situe parmi les plus élevés au pays, ayant atteint, depuis 1980, une moyenne annuelle de 6 % qui est nettement supérieure au taux moyen de 2 % observé pour l'ensemble du PIB durant la même période. Durant de nombreuses années, l'industrie mexicaine de l'électronique a appliqué des programmes de remplacement des importations qui avaient été adoptés par le gouvernement pour favoriser la production locale. De nombreux secteurs ont également été tenus de se conformer à des plans d'expansion prévoyant des proportions de production locale, des rapports des exportations aux importations et d'autres conditions, pour pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels, des contingents d'importation et d'autres mesures d'incitation. Ces mesures ont eu des retentissements très favorables sur la production locale de produits finis ainsi que de pièces et de composants. La libéralisation récente du commerce par la gouvernement du Mexique a eu d'importantes répercussions sur cette industrie, notamment par la diminution des droits d'importation et l'élimination de la nécessité d'obtenir une licence avant de pouvoir importer des composants. Les tarifs préférentiels, dont bénéficiaient les producteurs nationaux dans certains segments de l'industrie de l'électronique, ont été réduits ou supprimés. A l'heure actuelle, l'industrie mexicaine de l'électronique utilise une forte proportion de composants importés. La valeur totale des composants importés est passée de 35,4 millions de dollars américains en 1977 à 154 millions en 1989.

Par ailleurs, le lancement tant attendu de l'industrie de l'informatique a été annoncé le 3 avril 1990. En vertu des nouvelles mesures, il n'est plus obligatoire d'obtenir une licence préalable à l'importation d'ordinateurs. Toutes les machines de traitement automatique des données sont frappées de droits d'importation fixés à 20 %, tandis que tous les composants entrant dans la fabrication d'ordinateurs sont assujettis à des droits de 5 %, à l'exception des circuits modulaires vendus au détail pour lesquels les droits sont de 15 %.

C'est aussi le 3 avril 1990 qu'a été rendu public le décret établissant des mesures d'incitation fiscales visant à stimuler l'expansion de l'industrie de l'informatique. Ce programme s'insère dans la politique de mondialisation et de déréglementation de l'économie adoptée par le nouveau gouvernement en vue de raffermir l'industrie locale de l'informatique. Le programme consiste à supprimer tous les droits à l'importation applicables aux composants et au matériel. Les entreprises qui bénéficient de ces mesures d'incitation sont les fabricants mexicains de composants ou de produits finis qui